



Institut de recherches du Domaine des EPF sur l'environnement et la durabilité: nouvelles étapes franchies

Lors de sa séance des 11 et 12 décembre, le Conseil des EPF a adopté un projet d'ordonnance parlementaire relative à la constitution d'un nouvel institut de recherches sur l'environnement et la durabilité, qui résultera du regroupement de deux établissements de recherche actuels, le WSL et l'Eawag. Il lance désormais la consultation interne au sein du Domaine des EPF. Le nouvel institut doit fournir des solutions technologiques pour faire face aux enjeux de notre temps, tels que les conséquences des changements climatiques sur l'environnement et la société, et pour permettre une gestion durable des ressources naturelles. En outre, le budget de base de l'EPFL a fait l'objet d'une adaptation structurelle aux besoins financiers de l'Ecole afin de poursuivre avec succès son développement sur le long terme. Le Conseil des EPF a également pris des décisions concernant les mesures salariales et différentes nominations.

Zurich/Berne, le 13 décembre 2019 – Organe stratégique du Domaine des EPF et des institutions qui le composent (ETH Zurich, EPFL, PSI, WSL, Empa et Eawag), le Conseil des EPF est chargé de veiller à ce que leur orientation permette de relever au mieux les défis à venir. Il réexamine périodiquement la structure du Domaine des EPF, la dernière fois en 2017. L'objectif est d'accroître l'agilité des institutions et de renforcer leurs collaborations afin qu'elles soient en mesure d'élaborer des solutions innovantes répondant aux enjeux de société, tels que les conséquences des changements climatiques sur l'environnement, la société et l'économie.

Définition de l'orientation thématique du nouvel institut et consultation interne

Le nouvel établissement de recherches sur l'environnement et la durabilité vise à réunir les forces du WSL et de l'Eawag sous un même toit et avec une direction commune, ce qui permettra de définir une orientation stratégique plus ciblée et d'atteindre la taille critique nécessaire. Le regroupement du WSL et de l'Eawag offre par ailleurs la possibilité d'exploiter des synergies ainsi que de renforcer la visibilité internationale et la coopération thématique du Domaine des EPF, qui sera donc mieux à même de fournir des solutions interdisciplinaires aux enjeux actuels et futurs. L'orientation de cet institut, ainsi que ses thématiques principales, seront développées avec la participation de l'Eawag et du WSL, mais aussi du PSI, de l'Empa et des deux EPF. A cette fin, le Conseil des EPF a mis sur pied un groupe de travail dont il assume la direction. Ce groupe de travail est composé de la directrice de l'Eawag, du directeur du WSL, des responsables des départements «Mobilité, énergie et environnement» de l'Empa et «Energie et environnement» du PSI ainsi que des vice-présidents pour la recherche de l'ETH Zurich et de l'EPFL. Se fondant sur de précédents travaux, le Conseil des EPF lancera ces prochains jours auprès des institutions la consultation interne portant sur le projet d'ordonnance parlementaire. En cas de remaniement structurel, la Loi sur les EPF stipule en effet qu'une décision du Parlement est requise pour créer ou supprimer des établissements de recherche.

Adaptation structurelle du budget de base de l'EPFL

L'EPFL, qui a connu un formidable essor depuis sa création et a été sacrée à plusieurs reprises meilleure «jeune» haute école (moins de 50 ans) du monde, fête cette année ses 50 ans en tant qu'école polytechnique fédérale. Ses différentes antennes lui assurent une présence dans plusieurs cantons romands et lui permettent, aux côtés de l'ETH Zurich et des établissements de recherche, de contribuer de manière significative au développement de la société et de l'économie suisses. Le

Conseil des EPF considère que la poursuite de ce succès sur le long terme nécessite une coopération fructueuse entre deux pôles scientifiques forts, l'un en Suisse alémanique, l'autre en Suisse romande. Il reconnaît à l'EPFL des besoins financiers accrus pour consolider sa croissance des dernières années et asseoir sa réussite. Grâce à la taille qu'elle a désormais acquise, l'Ecole est en mesure d'effectuer efficacement le transfert de savoir et de technologie vers l'économie et la société et fait preuve d'une remarquable compétitivité internationale sur le plan scientifique. Le Conseil des EPF augmentera le budget de base de l'EPFL de manière progressive afin que l'Ecole puisse financer durablement ses infrastructures académiques et stabiliser à long terme son système performant de *tenure track*. En complément des 15 mio CHF supplémentaires alloués dès mars 2019 pour l'année 2020 et qui concernaient différentes mesures à l'EPFL (10 mio CHF) ainsi que des initiatives stratégiques menées avec l'ETH Zurich (5 mio CHF), le Conseil des EPF octroie à l'EPFL une augmentation structurelle de 14 mio CHF pour son budget de base 2020. Il réserve par ailleurs pour la période 2021–2024 des ressources additionnelles destinées aux mesures structurelles à hauteur de 10 mio CHF pour 2021 et de 5 mio CHF par an entre 2022 et 2024. Au total, le budget de base de l'EPFL augmentera donc de 26,4% en 2019, une hausse qui atteindra 27,7% en 2024. Outre la stabilisation du budget de l'EPFL, ces fonds supplémentaires doivent servir à renforcer la collaboration entre l'EPFL et l'ETH Zurich, le PSI, l'Empa, le WSL et l'Eawag. Les initiatives telles que le master commun de cybersécurité récemment lancé par l'ETH Zurich et l'EPFL attestent de l'intensification des échanges entre les deux Ecoles. Comme pour toutes les décisions relatives au financement du Domaine des EPF, les membres internes du Conseil des EPF se sont récusés lors de la prise de décision.

Négociations salariales – augmentation de salaire pour 2020

A l'issue des négociations salariales qu'il a menées avec les partenaires sociaux, le Conseil des EPF a décidé d'octroyer aux collaborateurs du Domaine des EPF une augmentation générale des salaires de 1,0%, qui comprend également une compensation du renchérissement. Comme les années précédentes, des mesures salariales individuelles seront également réalisées au moyen de 1,2% de la masse salariale correspondante.

Proportion de femmes titulaires d'une chaire professorale

Le Conseil des EPF constate avec satisfaction que la part de femmes nouvellement nommées au sein du corps professoral se maintient à plus de 30% depuis trois ans. En 2019, il a ainsi procédé à la nomination de 68 nouveaux professeurs, dont 22 femmes. Fin 2018, la part de femmes titulaires d'une chaire professorale était de 15%, un taux qui ne cesse de progresser depuis quelques années.

Nominations

A l'occasion de sa séance, le Conseil des EPF a également désigné les membres de certaines commissions. La Commission de recours interne des EPF est un tribunal administratif spécial de première instance auprès duquel un recours peut être formé contre les décisions des organes du Domaine des EPF. Le Conseil des EPF a nommé M^{me} Beatrix Schibli à la vice-présidence pour la période allant de 2020 à 2023. Par ailleurs, il a confirmé le conseil de gestion du Fonds Robert Gnehm, dont le but consiste à soutenir les membres des EPF en encourageant les services de garde d'enfants.

Renseignements

Gian-Andri Casutt

Responsable de la communication

T +41 58 856 86 06

gian.casutt@ethrat.ch

Conseil des EPF, Haldeliweg 15, CH-8092 Zurich, www.cepf.ch

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag. Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.